

Accueil sécurité en milieu tertiaire

MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

Public

Ce module e-learning s'adresse à l'ensemble des salariés et notamment :

- aux nouveaux embauchés ;
- aux personnels intérimaires ;
- aux stagiaires.

Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash.
(Technologie non maintenue par les navigateurs récents.).

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, l'apprenant sera notamment capable :

- d'identifier les principaux dangers dans l'entreprise ;
- de connaître les facteurs de risques ;
- de connaître les mesures de prévention.

Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

Durée : 45 minutes

Tarif : nous consulter*

Généralités

Conformément au Code du travail (Articles L4141-1 et L4141-2) l'employeur doit organiser et dispenser une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier. Ce module apporte les informations essentielles pour appréhender chaque risque et ainsi adopter quotidiennement les mesures de prévention spécifiques.

Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



Contenu du Module

Partie 1 : Formation

- Chapitre 1 : Risque incendie
- Chapitre 2 : Évacuer en sécurité
- Chapitre 3 : Conduite à tenir en cas d'accident sur les lieux de travail
- Chapitre 4 : Travail sur écran
- Chapitre 5 : Manutentions manuelles
- Chapitre 6 : Risque routier
- Chapitre 7 : Circulation dans l'entreprise
- Chapitre 8 : Bruit au travail
- Chapitre 9 : Risques liés à l'électricité
- Chapitre 10 : Développement durable

Partie 2 : Évaluation

A l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué.

Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées